

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

Adresse du bien

Adresse :	RES BEAULIEU
CP - Ville :	53200 CHATEAU GONTIER
Référence client :	_0005700005_
Rapport émis le :	15/12/2016
Désignation :	Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Sommaire

Rapport	Annexes
A - Désignation de l'immeuble	Plan de repérage technique 22 pages
B - Propriétaire / Donneur d'ordre	Reportage photographique 10 page(s)
C - Opérateur de repérage	Etat de conservation des matériaux de la liste A Sans objet
D - Personne autorisant l'émission du rapport	Etat de conservation des matériaux de la liste B 24 page(s)
E - Listes des locaux visités	Fiche d'identification et de cotation des prélèvements 1 page
F - Conclusion(s) du rapport de mission	Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire 18 page(s)
G - Commentaires et réserves	Documents 1 page
H - Locaux ou parties de locaux non visités	
I - Rapports précédemment réalisés	
J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention	
K - Périmètre de repérage	
L - Conditions de réalisation du repérage	
M - Grille de résultat du repérage	
N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire	
N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes	
O - Recommandations générales de sécurité	
P - Informations complémentaires	

Présence d'amiante

Oui

Présence de pièce(s) non visitée(s)

Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité



Renseignements administratifs

A Désignation de l'immeuble		B Propriétaire / Donneur d'ordre	
Adresse du bien : RES BEAULIEU 53200 CHATEAU GONTIER Batiment : Non communiqué Etage : Non communiqué Références client : _0005700005_ N° de lot : Non communiqué - Non communiqué Descriptif sommaire : Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages Date de construction ou permis de construire : Fonction du bâtiment : Habitation (Parties communes)		Propriétaire : O.P.H. MAYENNE HABITAT Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9 Donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9 Ref donneur d'ordre : CVMAY01 Date commande : 02/12/2016 Date repérage : 02/12/2016 Représentant du donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT Rapport émis le : 15/12/2016	
C Opérateur de repérage		D Personne autorisant l'émission du rapport	
AC Environnement Siret : 441355914 Nom prénom : GARDENAT Ludovic  Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia – Bat G – rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE Certification n° : CPDI 4002 V3 Délivré le 23/06/2016		Nom prénom : MORA Denis Fonction : Responsable technique  Assurance : QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018)	
E Liste des locaux visités			
Plan	Volume	Plan	Volume
sous-sol	Vol 1 (accès caves 1)	sous-sol	Vol 2 (local tech)
sous-sol	Vol 3 (accès caves 2)	sous-sol	Vol 4 (VS 1)
PC RDC	Vol 8 (SAS extérieur)	PC RDC	Vol 9 (Hall d'entrée)
PC RDC	Vol 10 (Local à velo 2)	PC RDC	Vol 11 (Local à velo 1)
PC RDC	Vol 12 (Local poubelle)	PC RDC	Vol 13 (VO RDC)
PC RDC	Vol 14 (PC RDC)	PC RDC	Vol 15 (gaine tech)
PC RDC	Vol 16 (Séchoir RDC)	PC ETAGE	Vol 17 (gaine tech r+1)
PC ETAGE	Vol 18 (PC R+1)	PC ETAGE	Vol 19 (VO R+1)
PC ETAGE	Vol 20 (Séchoir R+1)	PC ETAGE	Vol 21 (gaine tech r+2)
PC ETAGE	Vol 22 (PC R+2)	PC ETAGE	Vol 23 (VO R+2)
PC ETAGE	Vol 24 (Séchoir R+2)	PC ETAGE	Vol 25 (gaine tech r+3)
PC ETAGE	Vol 26 (PC R+3)	PC ETAGE	Vol 27 (VO R+3)
PC ETAGE	Vol 28 (Séchoir R+3)	combles	Vol 29 (Comble)
plan masse	Vol 31 (Plan masse)	façade avant	Vol 32 (façade avant)
pignon gauche	Vol 33 (pignon gauche)	façade arrière	Vol 34 (façade arrière)
pignon droit	Vol 35 (pignon droit)		



Conclusions

F Conclusion(s) du rapport de mission

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Matériau	Critère de décision	
		après analyse	sur décision de l'opérateur
Vol 3 (accès caves 2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 3 (accès caves 2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 2 (local tech)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 13 (VO RDC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 13 (VO RDC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 13 (VO RDC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 12 (Local poubelle)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 12 (Local poubelle)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 19 (VO R+1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 19 (VO R+1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 19 (VO R+1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 23 (VO R+2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 23 (VO R+2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 23 (VO R+2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 27 (VO R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 27 (VO R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 27 (VO R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 25 (gaine tech r+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 15 (gaine tech)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 32 (façade avant)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 32 (façade avant)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 34 (façade arrière)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 34 (façade arrière)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 29 (Comble)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 29 (Comble)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur document



G Commentaire(s) et réserve(s)

Commentaire n°1

Diagnostic des combles : Le diagnostic des combles n'a pu être réalisé de manière exhaustive dans la mesure ou le déplacement dans ceux-ci est difficile. De plus l'ensemble des conduits de ventilations présent dans les combles ont été découpés en partie supérieure afin de créer une sortie en toiture. Poussières importantes dans les combles qui peuvent être dû à la découpe des conduits. Une mesure d'ampoussièremment est nécessaire pour permettre à l'opérateur de repérage de réaliser un diagnostic exhaustif sans risque sanitaire. L'ensemble des conduits de ventilation repérés dans les combles sont en amiante-ciment. Les chutes de conduits en amiante ciment découpé sont posés au sol dans le comble. Présence d'ardoise naturelle posées au sol dans les combles. Diagnostic toiture : Impossible d'accéder à la toiture en extérieur sans nacelle par l'extérieur ou sans échafaudage par l'intérieur de la cage (présence de Skydome). Dans les combles, on peut voir que la couverture est en ardoise naturelles. Diagnostic vide sanitaire : Seul 1 volume sur les 3 a pu être investigué. Les 2 autres dont l'accès se fait par le local poubelle au RDC sont condamnés par une trappe.

Commentaire n°2

Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : Les matériaux présents entre les doublages et la maçonnerie, invisibles sans dépose du doublage. Les sorties de conduits sur les façades extérieures avec caches intérieurs empêchant leur repérage si des sondages destructifs ne sont pas effectués. Les matériaux présents dans les plénums, invisibles sans dépose du faux plafond. Les matériaux présents sous le bardage présent en façade. Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux. Les éléments ponctuels de toiture où une nacelle est nécessaire pour être exhaustif. Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouverts par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...) Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements à la demande du client : - Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...) - Les colles de carrelage et faïence dans le SAS entrée. (Réalisé en 2013). Des prélèvements complémentaires sont nécessaires en cas de réalisation de travaux sur ces 2 éléments afin de voir les matériaux présents sous ceux-ci..

H Locaux ou parties de locaux non visités

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
sous-sol - Vol 6 (VS 3)	Moyen investigation non mis a disposition	Pas accès à cette partie du VS
toiture - Vol 30 (Toiture)	Moyen investigation non mis a disposition	Nacelle nécessaire pour accéder en toiture
sous-sol - Vol 7 (local HT. EDF)	Moyen investigation non mis a disposition	présence d'une personne habilité HT est nécessaire pour accéder à ce local EDF
Vol 29 (Comble) - combles	Risque sanitaire ou physique avéré	Le diagnostic des combles n'a pu être réalisé de manière exhaustive dans la mesure ou le déplacement dans ceux-ci est difficile. conduits de ventilations présent dans les combles ont été découpés en partie supérieure afin de créer une sortie en toiture. Poussières importantes dans les combles qui peuvent être dû à la découpe de
sous-sol - Vol 5 (VS 2)	Moyen investigation non mis a disposition	Pas accès à cette partie du VS

Condition de repérage

I Rapports précédemment réalisés

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

Objet de la mission : Mise à niveau réglementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n°annexe 13-9 du code de la santé publique.

Obligation réglementaire de la constitution du DTA : le présent rapport devra être joint aux autres pièces réglementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

Méthodologie : rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Cadre juridique :

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R 1334-23, R 1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

Limite de la mission:

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)



L Condition de réalisation du repérage

Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
	1. Parois verticales intérieures
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
	2. Planchers et plafonds
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers	Dalles de sol.
	3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...).	Conduits, enveloppe de calorifuges.
Clapets / volets coupe feu	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduits.
	4. Eléments extérieurs
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.



M Grille de résultats du repérage

Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Descriptif de l'action menée			Laboratoire			Conclusion	Etat de conservation
					Réf action	Description	Précision	Ref pré.	Descriptif	Résultat		
combles												
Vol 29 (Comble)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S37						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 29 (Comble)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S38	chutes de conduits coupés					Présence sur document	AC2
façade arrière												
Vol 34 (façade arrière)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S32						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 34 (façade arrière)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S33						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
façade avant												
Vol 32 (façade avant)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S30						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 32 (façade avant)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S31						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Néant												
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
PC ETAGE												



PC ETAGE

Vol 20 (Séchoir R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P19	Réalisation d'un prélèvement	Enduit ciment + peinture gouttelé blanche et grise (mur porteur)	P19	Enduit compact gris + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 22 (PC R+2) - Vol 26 (PC R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S71 - S72	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	Enduit ciment + peinture gouttelé blanche et grise (mur porteur)	P19	Enduit compact gris + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 18 (PC R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P20	Réalisation d'un prélèvement	Enduit ciment mur porteur (sous peinture gouttelé blanche et grise)	P20	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 22 (PC R+2) - Vol 26 (PC R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S73 - S74	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P20	Enduit ciment mur porteur (sous peinture gouttelé blanche et grise)	P20	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 18 (PC R+1) - Vol 22 (PC R+2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S78 - S79	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P22	Plafond dur rampant + droit cage d'escalier	P22	Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 24 (Séchoir R+2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P26	Réalisation d'un prélèvement	Enduit gratté	P26	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 24 (Séchoir R+2) - Vol 28 (Séchoir R+3) - Vol 20 (Séchoir R+1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P26 - S88 - S89	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P26	Enduit gratté	P26	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 24 (Séchoir R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P27	Réalisation d'un prélèvement	Joint assemblage des parpaings avec peinture épaisse rosatre	P27	Enduit compact gris + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



PC ETAGE												
Vol 28 (Séchoir R+3) - Vol 20 (Séchoir R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S91	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P27	Joint assemblage des parpaings avec peinture épaisse rosatre	P27	Enduit compact gris + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 19 (VO R+1)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S15						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 19 (VO R+1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S16	Dans la dalle au plafond					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 19 (VO R+1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S17						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 23 (VO R+2)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S18						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 23 (VO R+2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S19	Dans la dalle au plafond					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 23 (VO R+2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S20						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 27 (VO R+3)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S21						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



PC ETAGE												
Vol 27 (VO R+3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S22	Dans la dalle au plafond					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 27 (VO R+3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S23						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 27 (VO R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P31	Réalisation d'un prélèvement	Ensemble des enduits du local vide ordure(enduit sur porteur et doublage)	P31	Enduit plâtreux blanc + matériau gris non séparable + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 23 (VO R+2) - Vol 19 (VO R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S100 - S101	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P31	Ensemble des enduits du local vide ordure(enduit sur porteur et doublage)	P31	Enduit plâtreux blanc + matériau gris non séparable + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 27 (VO R+3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	P32	Réalisation d'un prélèvement	Plafond local vide ordure	P32	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 23 (VO R+2) - Vol 19 (VO R+1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S102 - S103	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P32	Plafond local vide ordure	P32	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 26 (PC R+3)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	enduit ciment contre marche de l'escalier	B	P34	Réalisation d'un prélèvement	gris + peinture marron	P34	Enduit compact gris + peinture non séparable + enduit plâtreux blanc	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 26 (PC R+3) - Vol 22 (PC R+2) - Vol 18 (PC R+1)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	enduit ciment contre marche de l'escalier	B	P34 - S107 - S108	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P34	gris + peinture marron	P34	Enduit compact gris + peinture non séparable + enduit plâtreux blanc	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 25 (gaine tech r+3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S24	plafond gaine tech gaz					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP

PC RDC



PC RDC												
Vol 10 (Local à velo 2) - Vol 11 (Local à velo 1) - Vol 13 (VO RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S35 - S51 - S52	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P6	joints de parpaing gris	P6	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (Hall d'entrée)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	P14	Réalisation d'un prélèvement	plafond droit hall d'entrée	P14	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 12 (Local poubelle)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P16	Réalisation d'un prélèvement	Enduit taloché gris + peinture	P16	Enduit compact gris + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 10 (Local à velo 2) - Vol 11 (Local à velo 1) - Vol 13 (VO RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S66 - S67 - S68	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P16	Enduit taloché gris + peinture	P16	Enduit compact gris + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 13 (VO RDC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S9	au plafond					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 13 (VO RDC)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S10						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 13 (VO RDC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S11						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 12 (Local poubelle)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S12						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 12 (Local poubelle)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S13						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



PC RDC												
Vol 13 (VO RDC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P17	Réalisation d'un prélèvement	laine blanche au plafond	P17	Matériau fibreux blanc + matériau fibreux jaune + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 12 (Local poubelle)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	S14	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P17	laine blanche au plafond	P17	Matériau fibreux blanc + matériau fibreux jaune + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (PC RDC) - Vol 9 (Hall d'entrée)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S70 - S77	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	Enduit ciment + peinture gouttelé blanche et grise (mur porteur)	P19	Enduit compact gris + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (PC RDC) - Vol 9 (Hall d'entrée)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S75 - S76	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P20	Enduit ciment mur porteur (sous peinture gouttelé blanche et grise)	P20	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (PC RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	P22	Réalisation d'un prélèvement	Plafond dur rampant + droit cage d'escalier	P22	Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 16 (Séchoir RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S90	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P26	Enduit gratté	P26	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 16 (Séchoir RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S92	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P27	Joint assemblage des parpaings avec peinture épaisse rosatre	P27	Enduit compact gris + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (PC RDC)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	enduit ciment contre marche de l'escalier	B	S108 - S109	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P34	gris + peinture marron	P34	Enduit compact gris + peinture non séparable + enduit plâtreux blanc	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 15 (gaine tech)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S25	chappe gaine tech gaz					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



sous-sol												
Vol 3 (accès caves 2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S1						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 3 (accès caves 2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S2						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 2 (local tech)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S2						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 3 (accès caves 2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P1	Réalisation d'un prélèvement	Joint gris d'assemblage des briques rouges	P1	Enduit compact gris + matériau plâtreux blanc en vrac + matériau compact rouge	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (accès caves 2) - Vol 1 (accès caves 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P1 - S3 - S39	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P1	Joint gris d'assemblage des briques rouges	P1	Enduit compact gris + matériau plâtreux blanc en vrac + matériau compact rouge	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (accès caves 2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P2	Réalisation d'un prélèvement	Enduit débulage béton banché brut	P2	Enduit beige en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (accès caves 2) - Vol 1 (accès caves 1) - Vol 2 (local tech) - Vol 4 (VS 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P2 - S40 - S41 - S42	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	Enduit débulage béton banché brut	P2	Enduit beige en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (accès caves 2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P5	Réalisation d'un prélèvement	Laine + matériaux bitumineux noir + tresse	P5	Matériau fibreux jaune + toile fibreuse beige	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (accès caves 2) - Vol 1 (accès caves 1) - Vol 4 (VS 1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P5 - S5 - S6	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P5	Laine + matériaux bitumineux noir + tresse	P5	Matériau fibreux jaune + toile fibreuse beige	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (accès caves 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P6	Réalisation d'un prélèvement	joints de parpaing gris	P6	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	



sous-sol												
Vol 1 (accès caves 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P7	Réalisation d'un prélèvement	Enduit gris taloché	P7	Enduit compact gris + matériau compact beige + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (accès caves 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P7	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P7	Enduit gris taloché	P7	Enduit compact gris + matériau compact beige + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (accès caves 1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P8	Réalisation d'un prélèvement	Plafond brut droit + sous face escalier (enduit débulage)	P8	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 2 (local tech)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P10	Réalisation d'un prélèvement	Gris cimenteux autour gaine électrique (pénétration dans mur)	P10	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	



N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 3 : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

N-1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

Produits de la liste B :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Score AC1 : Cette action corrective consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



O Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en oeuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations Générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits

Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être certifiées.

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amianés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :

- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés avant leur sortie de la zone de confinement.

Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage couverte permettant de prévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amiante doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.



ANNEXE : Plans de repérage des MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	sous-sol	sous-sol - Plan de repérage - Actions menées
	sous-sol	sous-sol - Plan des prélèvements
	sous-sol	sous-sol - MPCA Toutes catégories confondues
	sous-sol	sous-sol - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	PC RDC	PC RDC - Plan de repérage - Actions menées
	PC RDC	PC RDC - Plan des prélèvements
	PC RDC	PC RDC - MPCA Toutes catégories confondues
	PC RDC	PC RDC - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	PC ETAGE	PC ETAGE - Plan de repérage - Actions menées
	PC ETAGE	PC ETAGE - Plan des prélèvements
	PC ETAGE	PC ETAGE - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	combles	combles - Plan de repérage - Actions menées
	combles	combles - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	toiture	toiture - Plan de repérage - Actions menées
	plan masse	plan masse - Plan de repérage - Actions menées
	façade avant	façade avant - Plan de repérage - Actions menées
	façade avant	façade avant - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	pignon gauche	pignon gauche - Plan de repérage - Actions menées
	façade arrière	façade arrière - Plan de repérage - Actions menées
	façade arrière	façade arrière - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	pignon droit	pignon droit - Plan de repérage - Actions menées



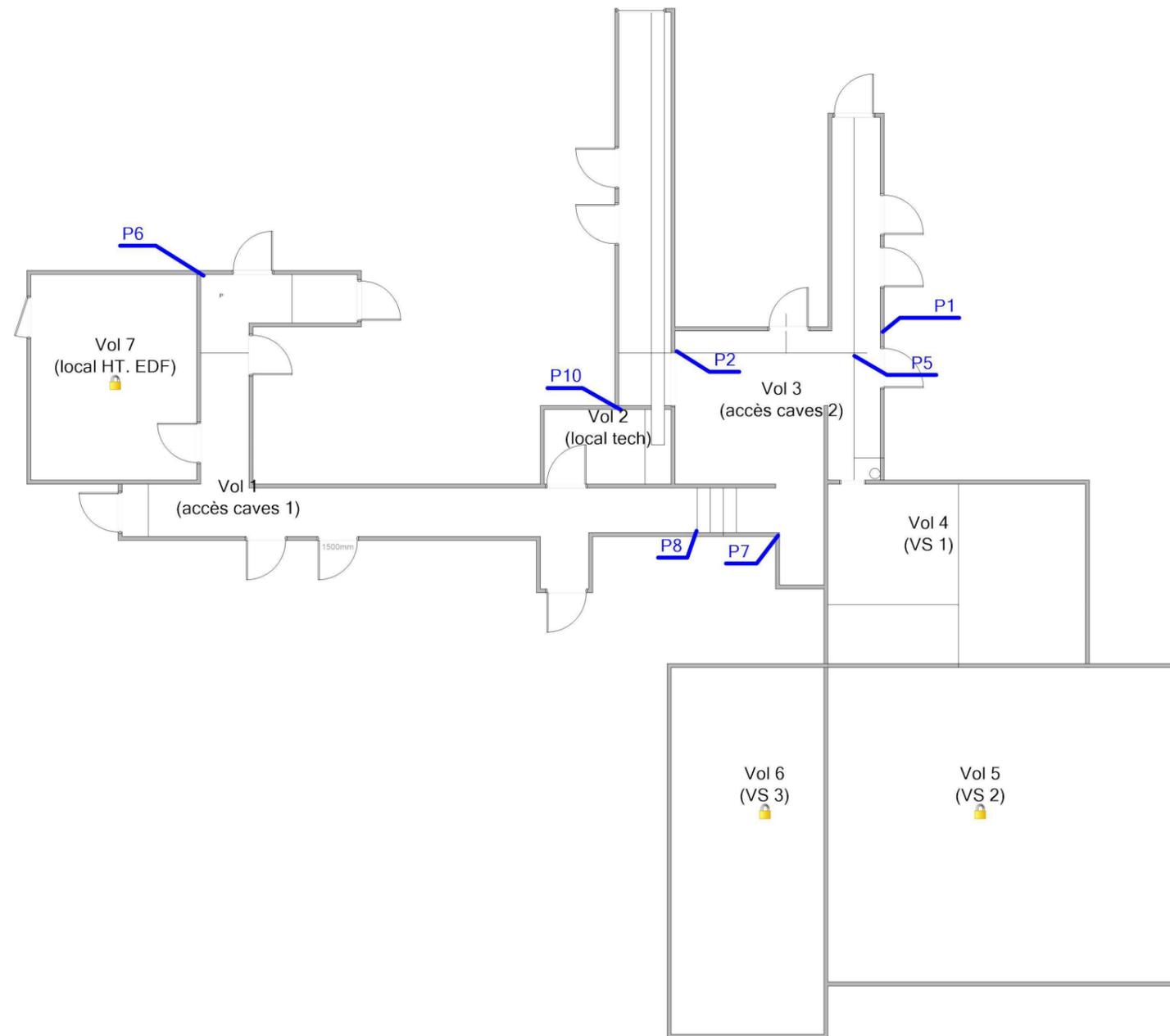
SOUS-SOL - PLAN DES PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002OY000279

Légende



Volume non visité



Adresse du bien
RES BEAULIEU
53200 CHATEAU GONTIER

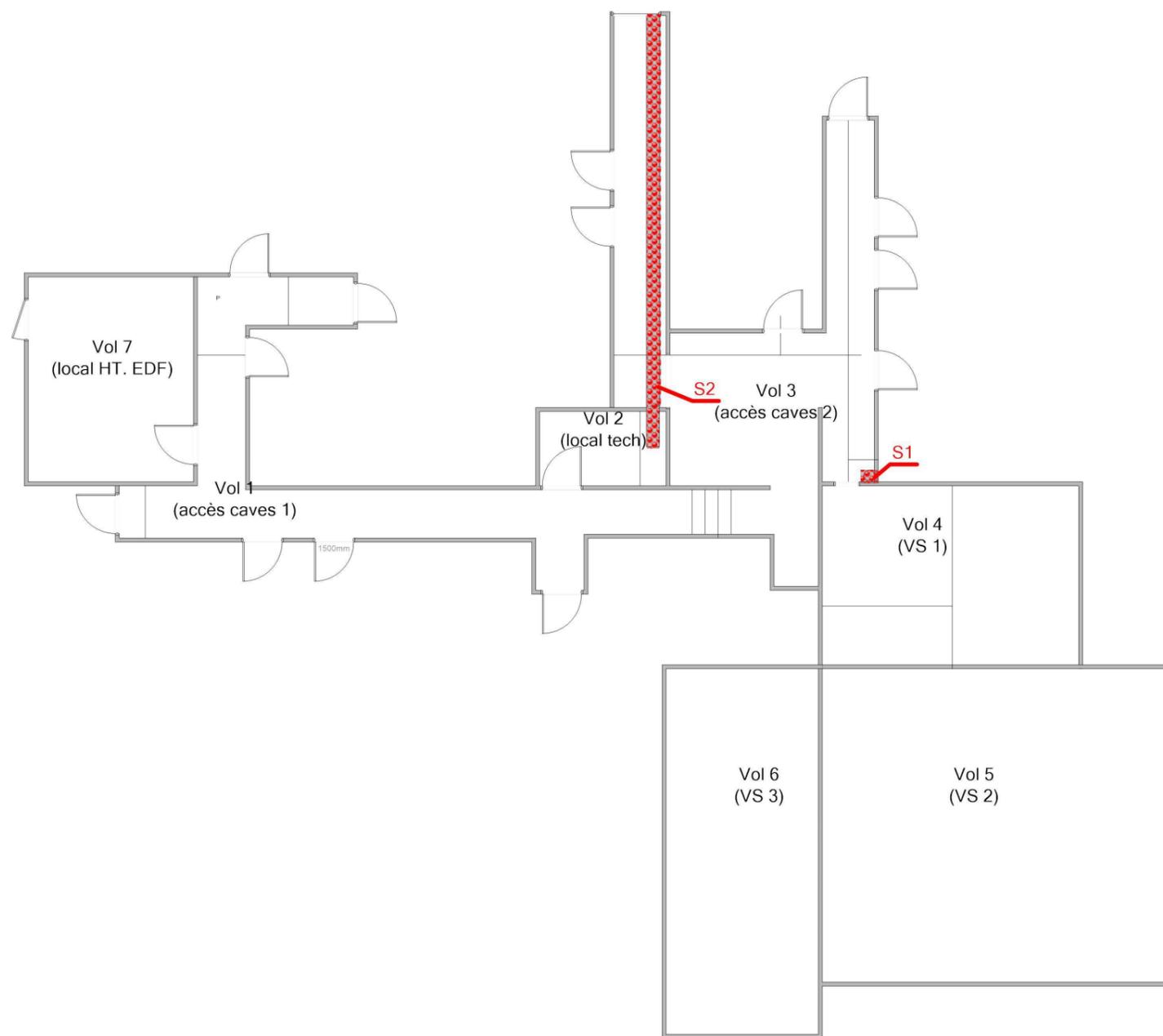
Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention
02/12/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

SOUS-SOL - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002OY000279



Légende

	S1: Conduit en fibres-ciment
	S2: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
RES BEAULIEU
53200 CHATEAU GONTIER

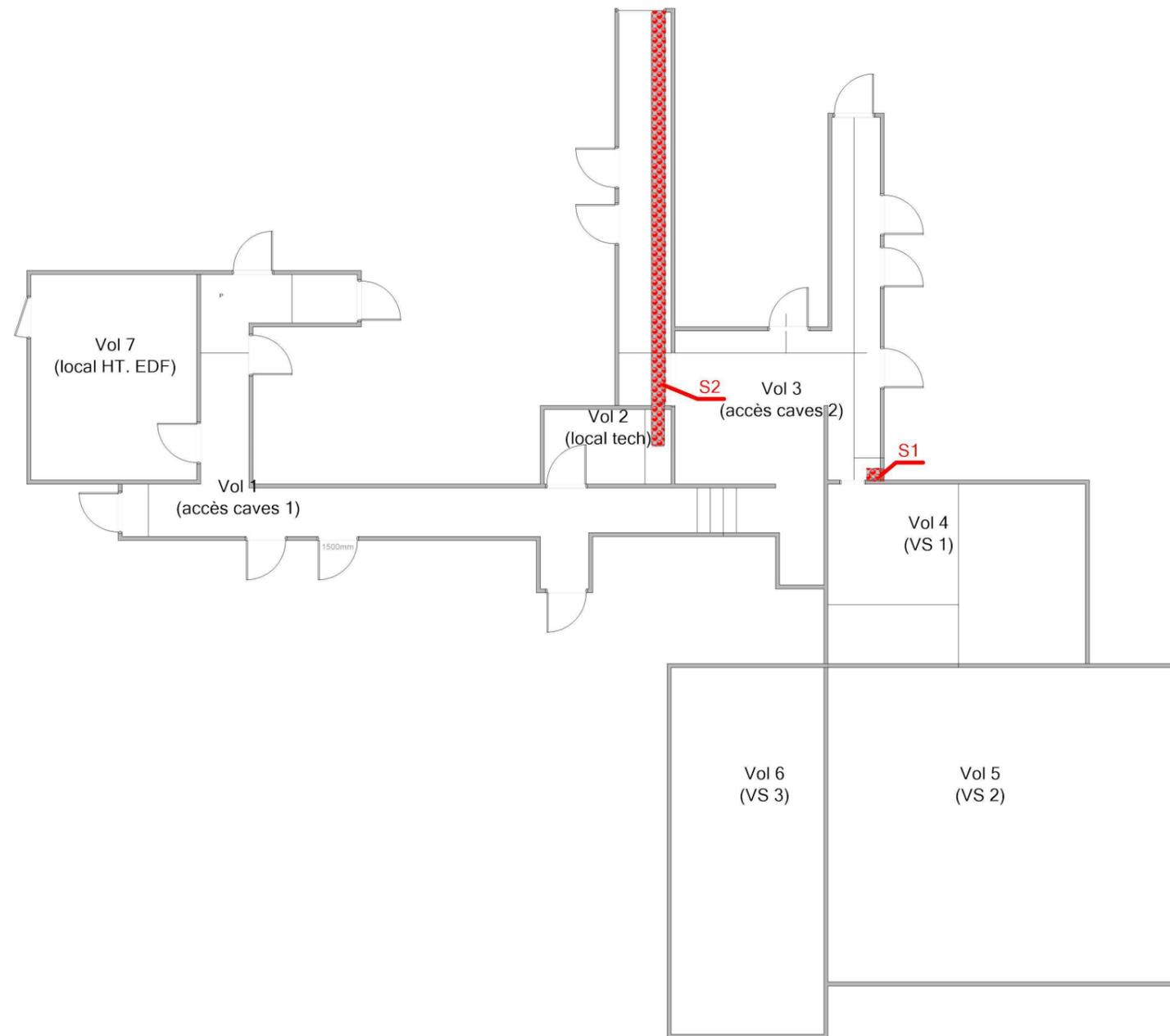
Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention
02/12/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

SOUS-SOL - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002OY000279



Légende

	S1: Conduit en fibres-ciment
	S2: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
RES BEAULIEU
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

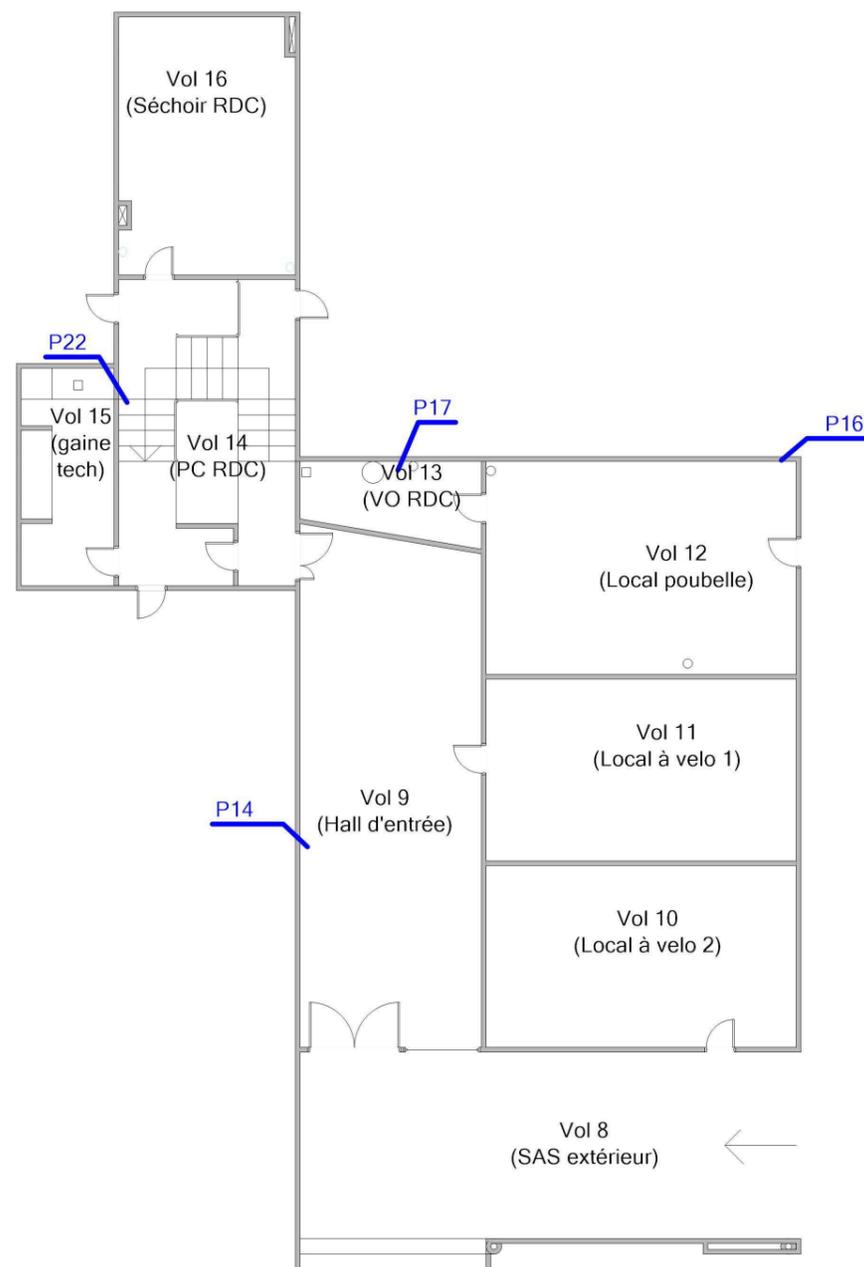
Date intervention
02/12/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

PC RDC - PLAN DES PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002OY000279

Légende



Adresse du bien
RES BEAULIEU
53200 CHATEAU GONTIER

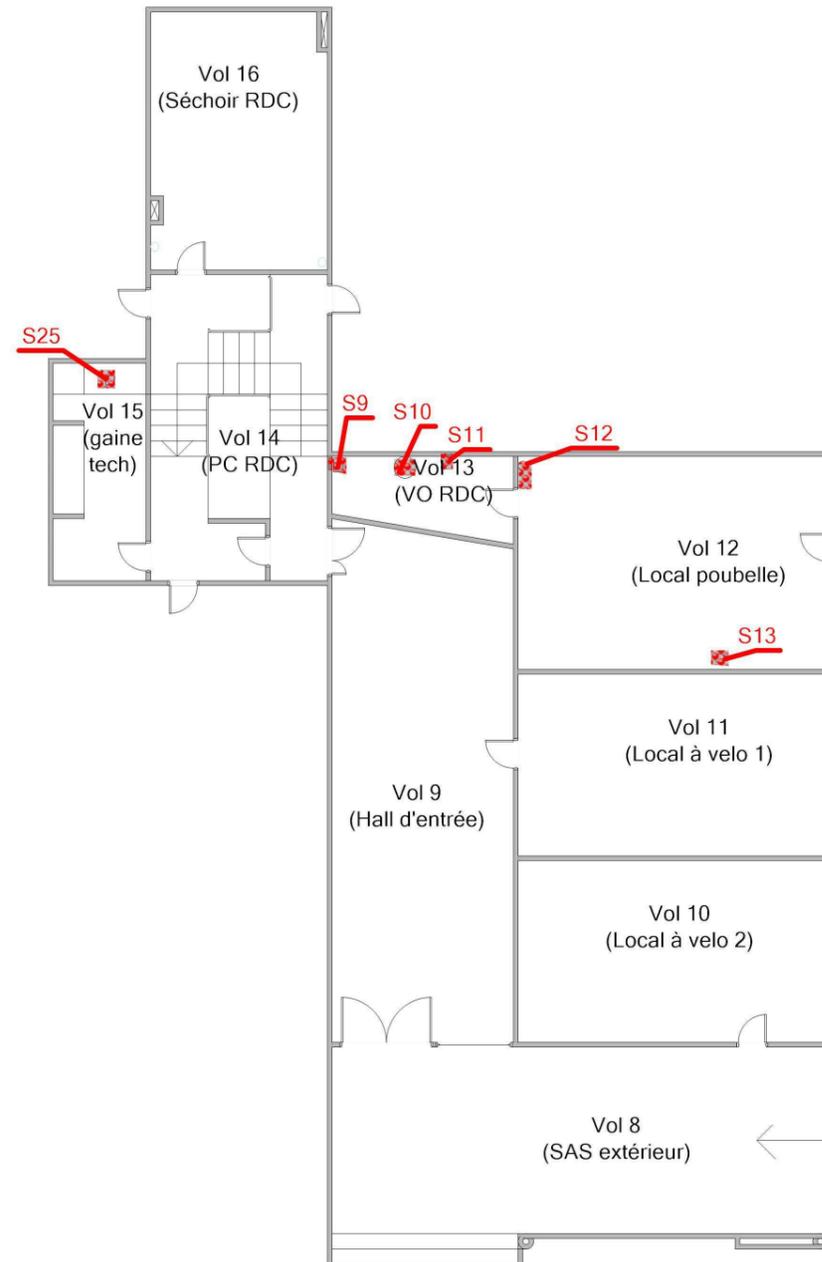
Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention
02/12/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

PC RDC - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002OY000279



Légende

	S12: Conduit en fibres-ciment
	S13: Conduit en fibres-ciment
	S11: Conduit en fibres-ciment
	S10: Conduit en fibres-ciment
	S9: Conduit en fibres-ciment
	S25: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
RES BEAULIEU
53200 CHATEAU GONTIER

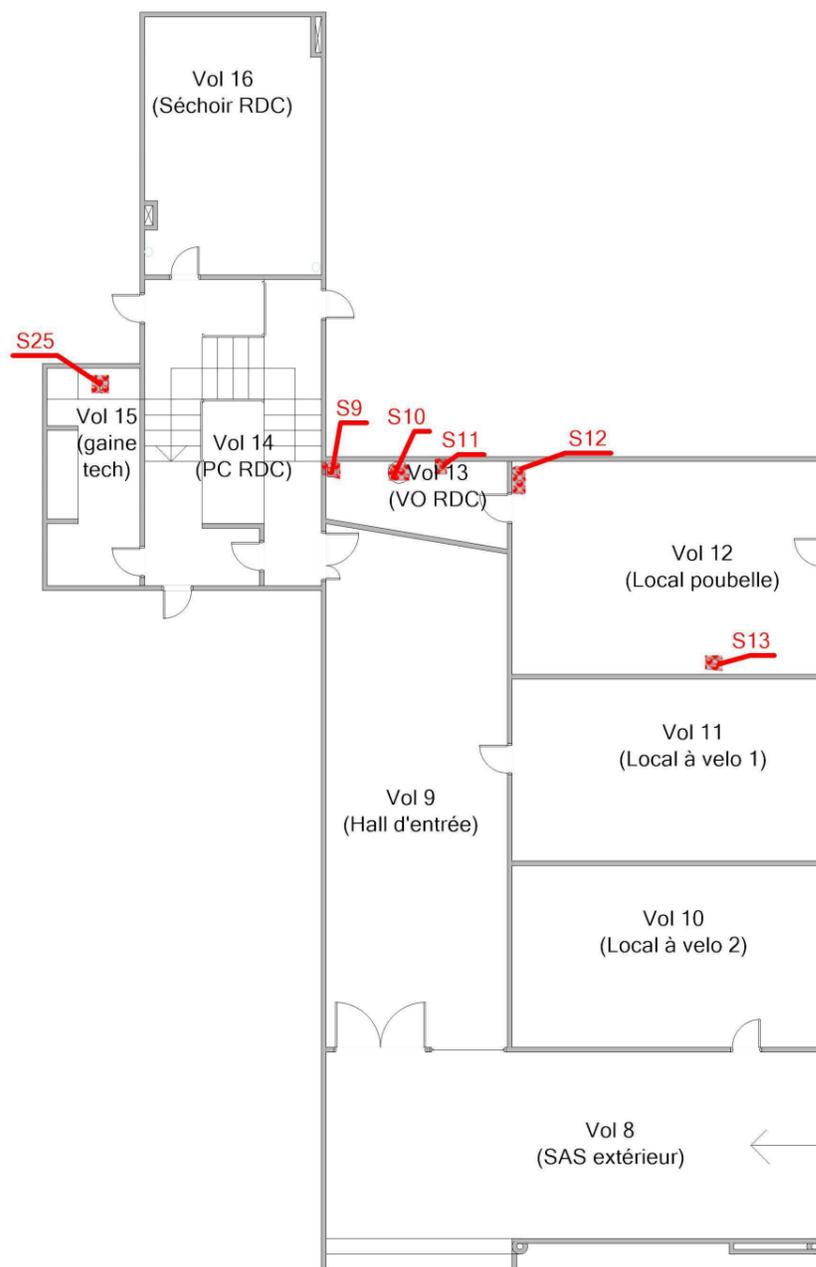
Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention
02/12/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

PC RDC - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002OY000279



Légende

	S12: Conduit en fibres-ciment
	S13: Conduit en fibres-ciment
	S11: Conduit en fibres-ciment
	S10: Conduit en fibres-ciment
	S9: Conduit en fibres-ciment
	S25: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
RES BEAULIEU
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention
02/12/2016

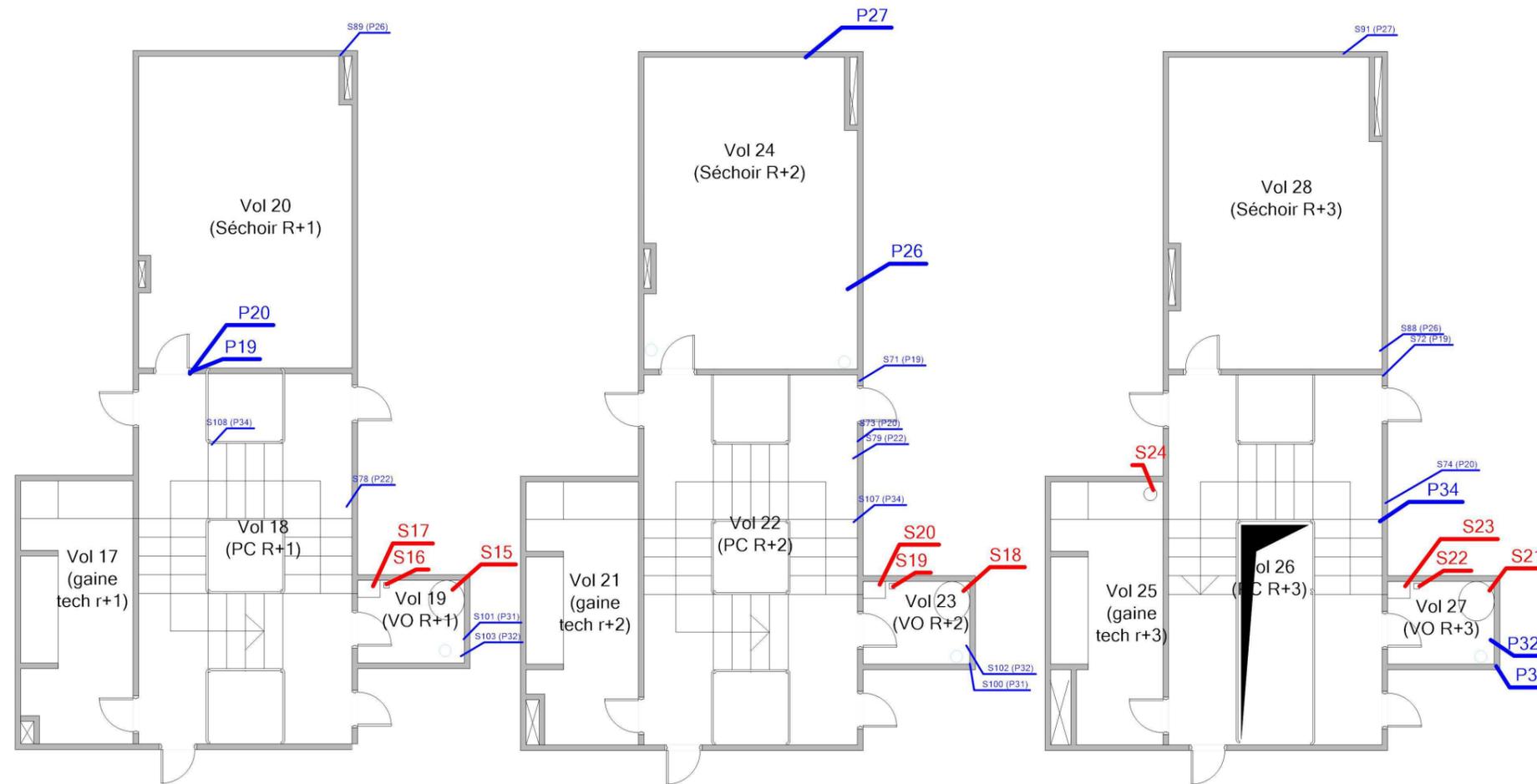
Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

PC ETAGE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002OY000279

Légende

	Localisation dun prélèvement
	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien
RES BEAULIEU
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention
02/12/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

PC ETAGE - PLAN DES PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002OY000279

Légende



Adresse du bien
RES BEAULIEU
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention
02/12/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

PC ETAGE - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002OY000279



Légende

	S17: Conduit en fibres-ciment
	S23: Conduit en fibres-ciment
	S16: Conduit en fibres-ciment
	S20: Conduit en fibres-ciment
	S21: Conduit en fibres-ciment
	S19: Conduit en fibres-ciment
	S22: Conduit en fibres-ciment
	S24: Conduit en fibres-ciment
	S18: Conduit en fibres-ciment
	S15: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
RES BEAULIEU
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention
02/12/2016

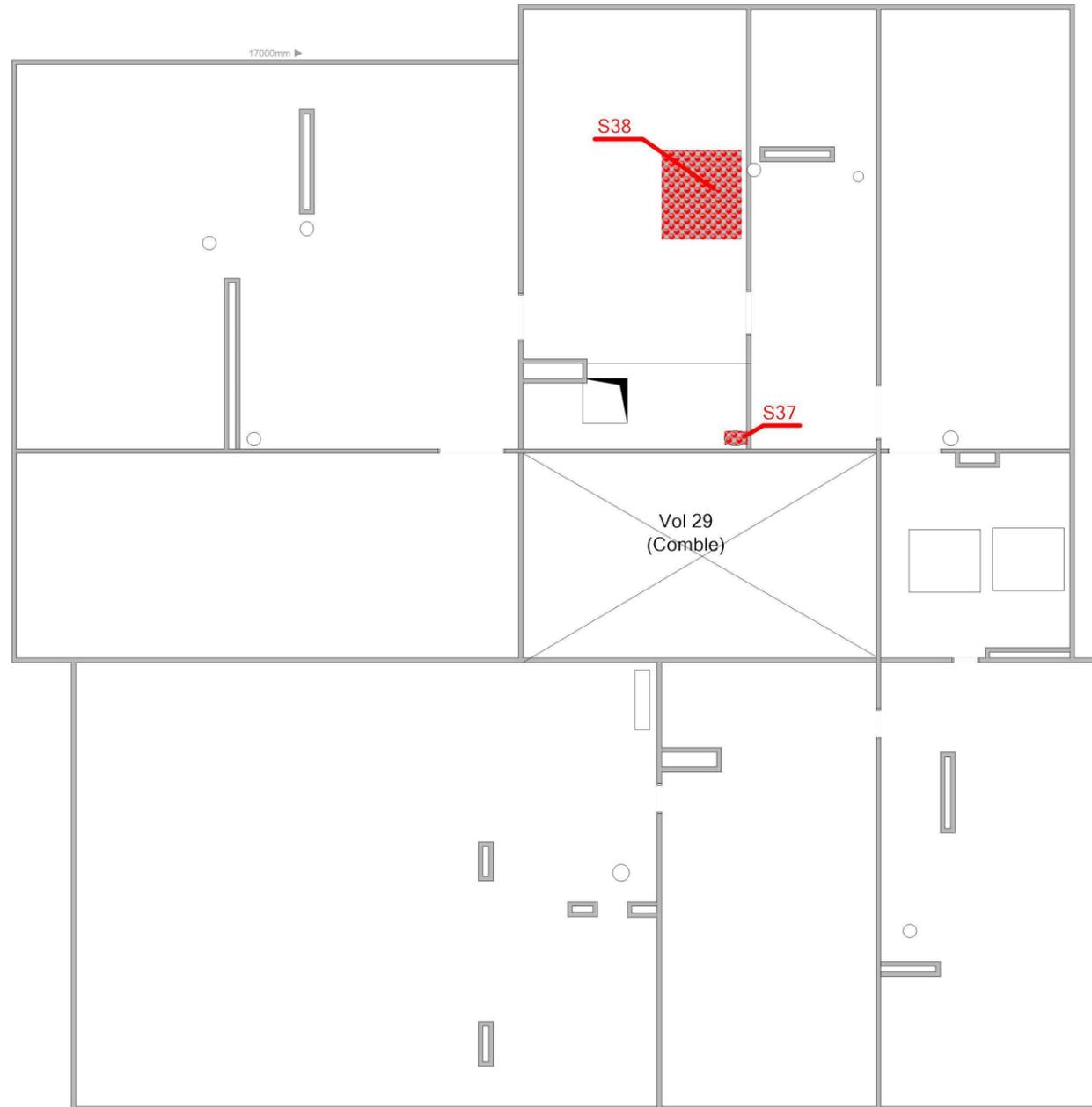
Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

COMBLES - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002OY000279

Légende

	S38: Conduit en fibres-ciment
	S37: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
RES BEAULIEU
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention
02/12/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

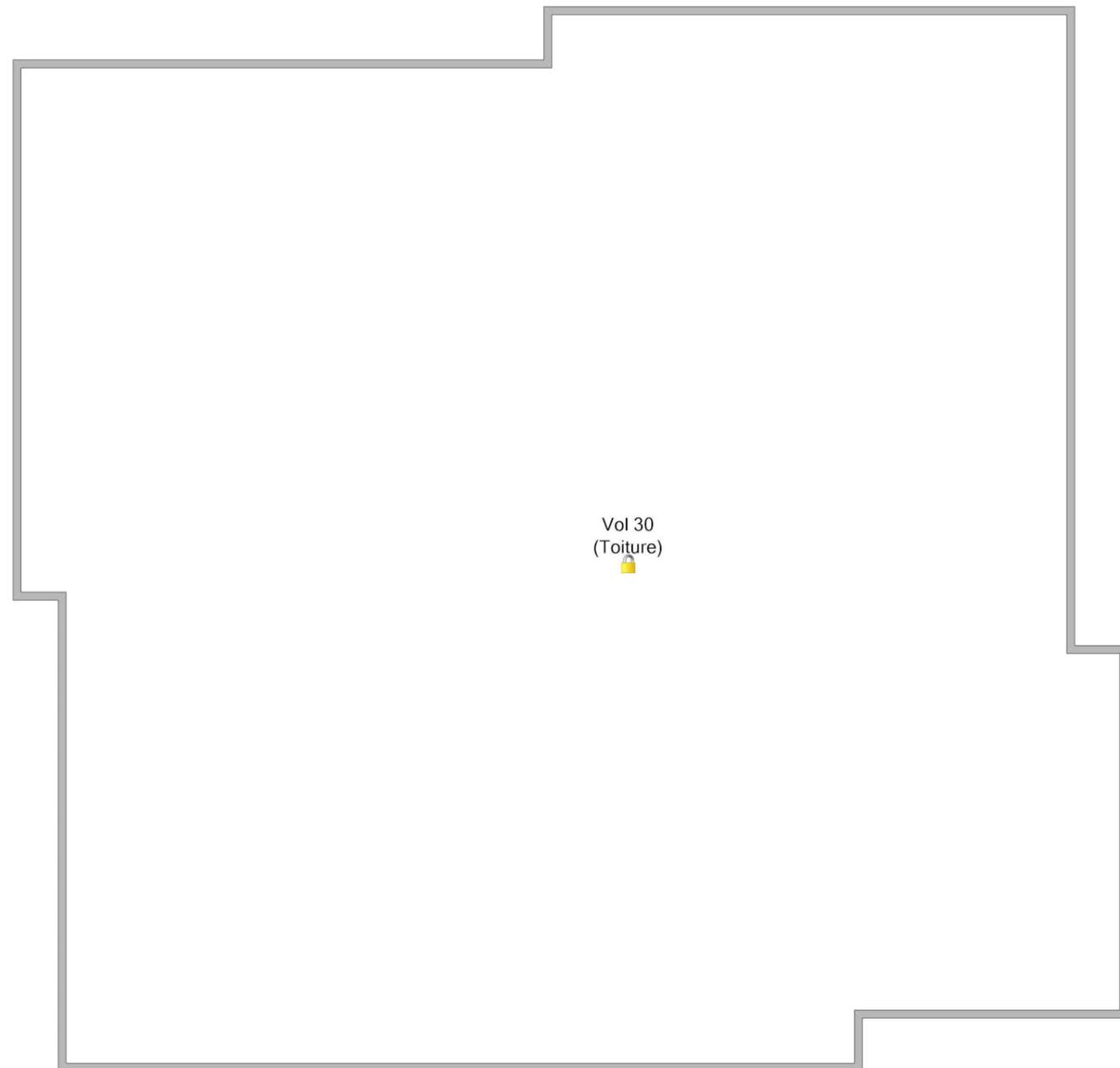
TOITURE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002OY000279

Légende



Volume non visité



Adresse du bien
RES BEAULIEU
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention
02/12/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

ANNEXE : Reportage photographique

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
S37 - 1 (S37)	combles - Vol 29 (Comble)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S38 - 1 (S38)	combles - Vol 29 (Comble)	Présence sur présentation de documents

Référence	Localisation	Action
S32 - 1 (S32)	façade arrière - Vol 34 (façade arrière)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S33 - 1 (S33)	façade arrière - Vol 34 (façade arrière)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
S30 - 1 (S30)	façade avant - Vol 32 (façade avant)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S31 - 1 (S31)	façade avant - Vol 32 (façade avant)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
S15 - 1 (S15)	PC ETAGE - Vol 19 (VO R+1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S16 - 1 (S16)	PC ETAGE - Vol 19 (VO R+1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S17 - 1 (S17)	PC ETAGE - Vol 19 (VO R+1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S18 - 1 (S18)	PC ETAGE - Vol 23 (VO R+2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S19 - 1 (S19)	PC ETAGE - Vol 23 (VO R+2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S20 - 1 (S20)	PC ETAGE - Vol 23 (VO R+2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S21 - 1 (S21)	PC ETAGE - Vol 27 (VO R+3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S22 - 1 (S22)	PC ETAGE - Vol 27 (VO R+3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S23 - 1 (S23)	PC ETAGE - Vol 27 (VO R+3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S24 - 1 (S24)	PC ETAGE - Vol 25 (gaine)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002OY000279 n°19 - 1 (P19)	PC ETAGE - Vol 20 (Séchoir R+1)	Prélevement
002OY000279 n°19 - 2 (P19)	PC ETAGE - Vol 20 (Séchoir R+1)	Prélevement
002OY000279 n°20 - 1 (P20)	PC ETAGE - Vol 18 (PC R+1)	Prélevement
002OY000279 n°20 - 2 (P20)	PC ETAGE - Vol 18 (PC R+1)	Prélevement
002OY000279 n°31 - 1 (P31)	PC ETAGE - Vol 27 (VO R+3)	Prélevement
002OY000279 n°31 - 2 (P31)	PC ETAGE - Vol 27 (VO R+3)	Prélevement
002OY000279 n°32 - 1 (P32)	PC ETAGE - Vol 27 (VO R+3)	Prélevement
002OY000279 n°32 - 2 (P32)	PC ETAGE - Vol 27 (VO R+3)	Prélevement
002OY000279 n°34 - 1 (P34)	PC ETAGE - Vol 26 (PC R+3)	Prélevement



Référence	Localisation	Action
002OY000279 n°34 - 2 (P34)	PC ETAGE - Vol 26 (PC R+3)	Prélevement
002OY000279 n°26 - 1 (P26)	PC ETAGE - Vol 24 (Séchoir R+2)	Prélevement
002OY000279 n°26 - 2 (P26)	PC ETAGE - Vol 24 (Séchoir R+2)	Prélevement
002OY000279 n°27 - 1 (P27)	PC ETAGE - Vol 24 (Séchoir R+2)	Prélevement
002OY000279 n°27 - 2 (P27)	PC ETAGE - Vol 24 (Séchoir R+2)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
S9 - 1 (S9)	PC RDC - Vol 13 (VO RDC)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S10 - 1 (S10)	PC RDC - Vol 13 (VO RDC)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S11 - 1 (S11)	PC RDC - Vol 13 (VO RDC)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S12 - 1 (S12)	PC RDC - Vol 12 (Local poubelle)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S13 - 1 (S13)	PC RDC - Vol 12 (Local poubelle)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S25 - 1 (S25)	PC RDC - Vol 15 (gaine tech)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
002OY000279 n°14 - 1 (P14)	PC RDC - Vol 9 (Hall d'entrée)	Prélevement
002OY000279 n°14 - 2 (P14)	PC RDC - Vol 9 (Hall d'entrée)	Prélevement
002OY000279 n°16 - 1 (P16)	PC RDC - Vol 12 (Local poubelle)	Prélevement
002OY000279 n°16 - 2 (P16)	PC RDC - Vol 12 (Local poubelle)	Prélevement
002OY000279 n°17 - 1 (P17)	PC RDC - Vol 13 (VO RDC)	Prélevement
002OY000279 n°17 - 2 (P17)	PC RDC - Vol 13 (VO RDC)	Prélevement
002OY000279 n°22 - 1 (P22)	PC RDC - Vol 14 (PC RDC)	Prélevement
002OY000279 n°22 - 2 (P22)	PC RDC - Vol 14 (PC RDC)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
S1 - 1 (S1)	sous-sol - Vol 3 (accès caves 2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S2 - 1 (S2)	sous-sol - Vol 3 (accès caves 2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
002OY000279 n°1 - 1 (P1)	sous-sol - Vol 3 (accès caves 2)	Prélevement
002OY000279 n°1 - 2 (P1)	sous-sol - Vol 3 (accès caves 2)	Prélevement
002OY000279 n°2 - 1 (P2)	sous-sol - Vol 3 (accès caves 2)	Prélevement
002OY000279 n°2 - 2 (P2)	sous-sol - Vol 3 (accès caves 2)	Prélevement
002OY000279 n°5 - 1 (P5)	sous-sol - Vol 3 (accès caves 2)	Prélevement
002OY000279 n°5 - 2 (P5)	sous-sol - Vol 3 (accès caves 2)	Prélevement
002OY000279 n°6 - 1 (P6)	sous-sol - Vol 1 (accès caves 1)	Prélevement
002OY000279 n°6 - 2 (P6)	sous-sol - Vol 1 (accès caves 1)	Prélevement
002OY000279 n°7 - 1 (P7)	sous-sol - Vol 1 (accès caves 1)	Prélevement
002OY000279 n°7 - 2 (P7)	sous-sol - Vol 1 (accès caves 1)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
002OY000279 n°8 - 1 (P8)	sous-sol - Vol 1 (accès caves 1)	Prélevement
002OY000279 n°8 - 2 (P8)	sous-sol - Vol 1 (accès caves 1)	Prélevement
002OY000279 n°10 - 1 (P10)	sous-sol - Vol 2 (local tech)	Prélevement
002OY000279 n°10 - 2 (P10)	sous-sol - Vol 2 (local tech)	Prélevement



S1 - 1 (S1)



S2 - 1 (S2)



002OY000279 n°1 - 1 (P1)



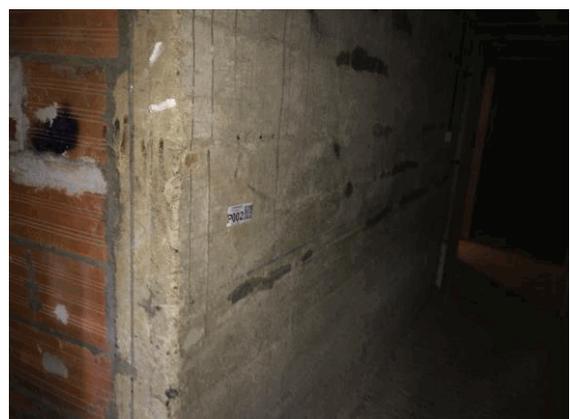
002OY000279 n°1 - 2 (P1)



002OY000279 n°2 - 1 (P2)



002OY000279 n°2 - 2 (P2)



002OY000279 n°5 - 1 (P5)



002OY000279 n°5 - 2 (P5)



002OY000279 n°6 - 1 (P6)



002OY000279 n°6 - 2 (P6)



002OY000279 n°7 - 1 (P7)



002OY000279 n°7 - 2 (P7)



002OY000279 n°8 - 1 (P8)



002OY000279 n°8 - 2 (P8)



002OY000279 n°10 - 1 (P10)



002OY000279 n°10 - 2 (P10)



S9 - 1 (S9)



S10 - 1 (S10)



S11 - 1 (S11)



S12 - 1 (S12)



S13 - 1 (S13)



S15 - 1 (S15)



S16 - 1 (S16)



S17 - 1 (S17)



S18 - 1 (S18)



S19 - 1 (S19)



S20 - 1 (S20)



S21 - 1 (S21)



S22 - 1 (S22)



S23 - 1 (S23)



S24 - 1 (S24)



S25 - 1 (S25)



S30 - 1 (S30)



S31 - 1 (S31)



S32 - 1 (S32)



S33 - 1 (S33)



002OY000279 n°14 - 1 (P14)



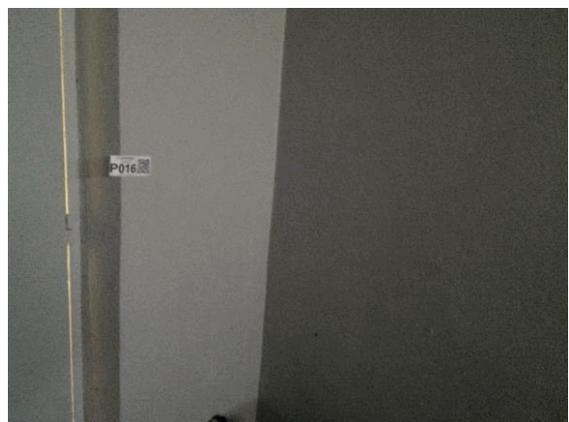
002OY000279 n°14 - 2 (P14)



002OY000279 n°16 - 1 (P16)



002OY000279 n°16 - 2 (P16)



002OY000279 n°17 - 1 (P17)



002OY000279 n°17 - 2 (P17)



002OY000279 n°19 - 1 (P19)



002OY000279 n°19 - 2 (P19)



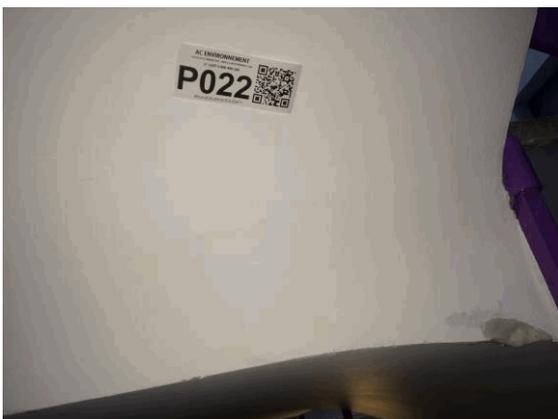
002OY000279 n°20 - 1 (P20)



002OY000279 n°20 - 2 (P20)



002OY000279 n°22 - 1 (P22)



002OY000279 n°22 - 2 (P22)



002OY000279 n°31 - 1 (P31)



002OY000279 n°31 - 2 (P31)



002OY000279 n°32 - 1 (P32)



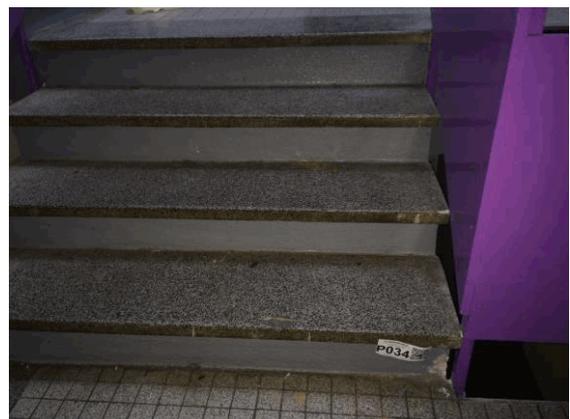
002OY000279 n°32 - 2 (P32)



002OY000279 n°34 - 1 (P34)



002OY000279 n°34 - 2 (P34)



002OY000279 n°26 - 1 (P26)



002OY000279 n°26 - 2 (P26)



002OY000279 n°27 - 1 (P27)



002OY000279 n°27 - 2 (P27)



S37 - 1 (S37)



S38 - 1 (S38)



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S1	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 3 (accès caves 2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S2	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 3 (accès caves 2), Vol 2 (local tech)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S9	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 13 (VO RDC)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

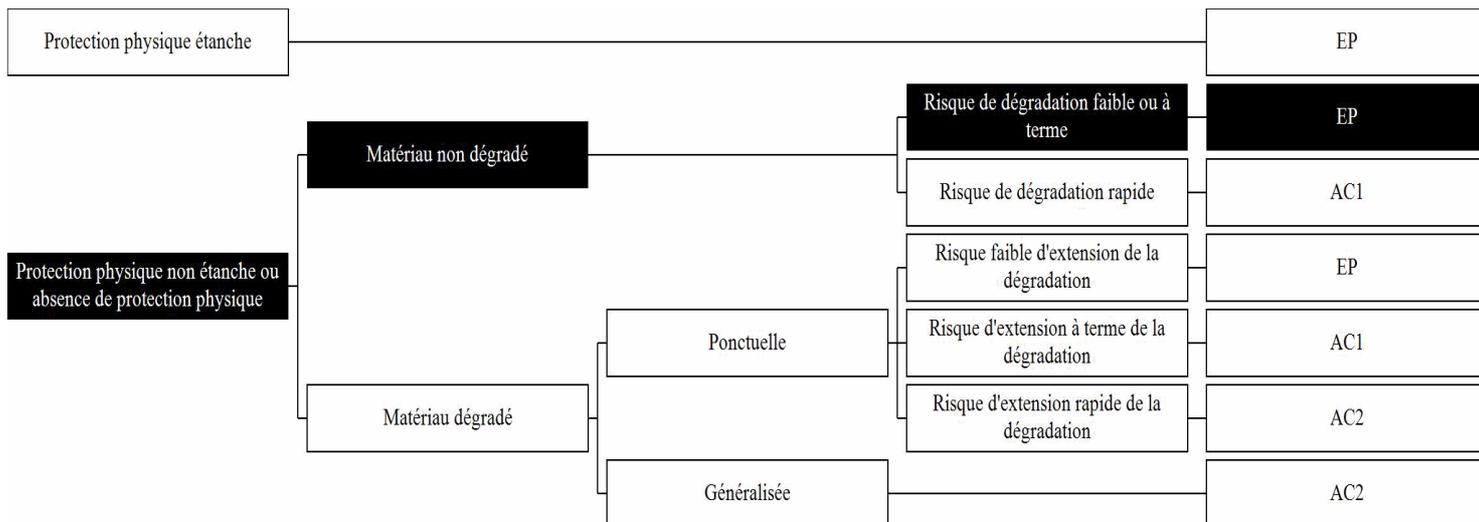
- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S10	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 13 (VO RDC)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
---------------------	---------------------	---------------------------	---	----------



Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S11	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 13 (VO RDC)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S12	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 12 (Local poubelle)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S13	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 12 (Local poubelle)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S15	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 19 (VO R+1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S16	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 19 (VO R+1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S17	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 19 (VO R+1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S18	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 23 (VO R+2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S19	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 23 (VO R+2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S20	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 23 (VO R+2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S21	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 27 (VO R+3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S22	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 27 (VO R+3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S23	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 27 (VO R+3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S24	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 25 (gaine
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau <small>tech r+3)</small>	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque faible d'extension de la dégradation	EP
				Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée		Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
					AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S25	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 15 (gaine tech)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S30	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 32 (façade avant)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S31	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 32 (façade avant)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S32	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 34 (façade arrière)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S33	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 34 (façade arrière)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S37	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 29 (Comble)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque faible d'extension de la dégradation	EP
				Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée		Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
					AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000279	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S38	Destination du local :	
Date évaluation :	02/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 29 (Comble)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque faible d'extension de la dégradation	EP
				Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée		Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
					AC2

Résultat :	Action corrective de second niveau
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif

Référence	Categorie	Composant	Materiu	Localisation	Observation
P1	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris + matériau plâtreux blanc en vrac + matériau compact rouge - Joint gris d'assemblage des briques rouges -	sous-sol - Vol 3 (accès caves 2)	
P2	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit beige en vrac - Enduit débulage béton banché brut -	sous-sol - Vol 3 (accès caves 2)	
P5	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Matériau fibreux jaune + toile fibreuse beige - Laine + matériaux bitumineux noir + tresse -	sous-sol - Vol 3 (accès caves 2)	
P6	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac - joints de parpaing gris -	sous-sol - Vol 1 (accès caves 1)	
P7	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris + matériau compact beige + peinture non séparable - Enduit gris taloché -	sous-sol - Vol 1 (accès caves 1)	
P8	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit compact gris hétérogène - Plafond brut droit + sous face escalier (enduit débulage) -	sous-sol - Vol 1 (accès caves 1)	
P10	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac - Gris cimenteux autour gaine électrique(pénétration dans mur) -	sous-sol - Vol 2 (local tech)	
P14	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable - plafond droit hall d'entrée -	PC RDC - Vol 9 (Hall d'entrée)	
P16	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris + peintures multiples non séparable - Enduit taloché gris + peinture -	PC RDC - Vol 12 (Local poubelle)	
P17	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Matériau fibreux blanc + matériau fibreux jaune + peinture non séparable - laine blanche au plafond -	PC RDC - Vol 13 (VO RDC)	
P19	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris + peintures multiples non séparable - Enduit ciment + peinture gouttelé blanche et grise (mur porteur) -	PC ETAGE - Vol 20 (Séchoir R+1)	
P20	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac - Enduit ciment mur porteur (sous peinture gouttelé blanche et grise) -	PC ETAGE - Vol 18 (PC R+1)	
P22	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable - Plafond dur rampant + droit cage d'escalier -	PC RDC - Vol 14 (PC RDC)	

P26	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable - Enduit gratté -	PC ETAGE - Vol 24 (Séchoir R+2)	
P27	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris + peintures multiples non séparable - Joint assemblage des parpaings avec peinture épaisse rosatre -	PC ETAGE - Vol 24 (Séchoir R+2)	
P31	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc + matériau gris non séparable + peintures multiples non séparable - Ensemble des enduits du local vide ordure(enduit sur porteur et doublage) -	PC ETAGE - Vol 27 (VO R+3)	
P32	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable - Plafond local vide ordure -	PC ETAGE - Vol 27 (VO R+3)	
P34	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Enduit compact gris + peinture non séparable + enduit plâtreux blanc - gris + peinture marron -	PC ETAGE - Vol 26 (PC R+3)	

Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ITGA
 Adresse : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre
 Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Téléphone : 0299354149
 Email : Helene.Grude@itga.fr
 Numéro d'accréditation : 1-5970



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tél : 02.99.35.41.41
 Fax : 02.99.35.41.42
 www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
 Liste des sites et portées
 disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5630 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
 M. Ludovic GARDENAT
 64 rue Clément Ader
 42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
 Echantillon ITGA : IT151612-5630
 Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279001 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 3 (accès caves 2)
Description ITGA	Enduit compact gris / Matériau plâtreux blanc en vrac / Matériau compact rouge

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris + matériau plâtreux blanc en vrac + matériau compact rouge	META le 14/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5631 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
Echantillon ITGA : IT151612-5631
Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279002 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 3 (accès caves 2)
Description ITGA	Enduit beige en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit beige en vrac	META le 15/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5634 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
Echantillon ITGA : IT151612-5634
Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279005 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit eau / Calorifugeage / Vol 3 (accès caves 2)
Description ITGA	Matériau fibreux jaune / Toile fibreuse beige

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau fibreux jaune + toile fibreuse beige	MOLP le 15/12/2016	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5635 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
Echantillon ITGA : IT151612-5635
Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279006 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 1 (accès caves 1)
Description ITGA	Enduit gris en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit gris en vrac	META le 14/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5636 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
Echantillon ITGA : IT151612-5636
Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279007 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 1 (accès caves 1)
Description ITGA	Enduit compact gris / Matériau compact beige / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris + matériau compact beige + peinture non séparable	META le 14/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5637 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
Echantillon ITGA : IT151612-5637
Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279008 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 1 (accès caves 1)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris hétérogène	META le 15/12/2016	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5639 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
Echantillon ITGA : IT151612-5639
Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279010 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 2 (local tech)
Description ITGA	Enduit gris en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit gris en vrac	META le 14/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5643 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
Echantillon ITGA : IT151612-5643
Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279014 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 9 (Hall d'entrée)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc / Peinture / Matériau gris en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	META le 14/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5645 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
Echantillon ITGA : IT151612-5645
Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279016 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 12 (Local poubelle)
Description ITGA	Enduit compact gris / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris + peintures multiples non séparable	META le 14/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5646 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
Echantillon ITGA : IT151612-5646
Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279017 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit eau / Calorifugeage / Vol 13 (VO RDC)
Description ITGA	Matériau fibreux blanc / Matériau fibreux jaune / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau fibreux blanc + matériau fibreux jaune + peinture non séparable	META le 14/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5648 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
Echantillon ITGA : IT151612-5648
Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279019 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 20 (Séchoir R+1)
Description ITGA	Enduit compact gris / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris + peintures multiples non séparable	META le 14/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5649 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
Echantillon ITGA : IT151612-5649
Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279020 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 18 (PC R+1)
Description ITGA	Enduit gris en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit gris en vrac	META le 14/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5651 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
Echantillon ITGA : IT151612-5651
Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279022 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 14 (PC RDC)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable	META le 14/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5655 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
Echantillon ITGA : IT151612-5655
Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279026 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 24 (Séchoir R+2)
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	META le 14/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5656 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
Echantillon ITGA : IT151612-5656
Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279027 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 24 (Séchoir R+2)
Description ITGA	Enduit compact gris / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris + peintures multiples non séparable	META le 15/12/2016	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire



RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5660 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
 M. Ludovic GARDENAT
 64 rue Clément Ader
 42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
 Echantillon ITGA : IT151612-5660
 Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279031 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 27 (VO R+3)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc / Matériau gris / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc + matériau gris non séparable + peintures multiples non séparable	META le 14/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire





RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5661 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
Echantillon ITGA : IT151612-5661
Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279032 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 27 (VO R+3)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable	META le 15/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT151612-5663 EN DATE DU 15/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-121911
Echantillon ITGA : IT151612-5663
Reçu au laboratoire le : 12/12/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000279
Dossier client	_0005700005_ RES BEAULIEU - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000279034 / Revêtement de sol / Revêtement de sol / enduit ciment contre marche de l'escalier / Vol 26 (PC R+3)
Description ITGA	Enduit compact gris / Peinture / Enduit plâtreux blanc

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris + peinture non séparable + enduit plâtreux blanc	META le 14/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire